




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110926-16744-DE-1-1_0
Date de signature : 28/09/11
Date de réception : mercredi 28 septembre 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRASPASSE POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.985**

Séance publique du

26 septembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : CULTURE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION 'GABRIEL
DUSSURGET'**

Le 26/09/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 20/09/2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Jacques GARCON, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Christine BERNARD à Mme Charlotte BENON, M. Gérard BRAMOULLÉ à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Brigitte DEVESEA à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Sophie JOISSAINS à M. Victor TONIN, M. Christian LOUIT à M. Stéphane PAOLI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, Mme Catherine SILVESTRE à M. Francis TAULAN

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Henri MATAS, Mme Liliane PIERRON

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.


Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction de la Culture

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 26/09/11

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : CULTURE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION 'GABRIEL DUSSURGET' - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

L'association “ Gabriel Dussurget ” organise et décerne un prix chaque année à un ou une jeune artiste lyrique afin de pérenniser l'action de découvreurs de talents initiée par Gabriel Dussurget.

Au travers de ses activités, l'association rend également hommage à la création du Festival d'Art Lyrique et à son créateur, notamment par la réalisation de films. Un film relatif à la création de “Don Giovanni” de Mozart en 1949, œuvre emblématique du Festival, a été réalisé en 2009, et un autre film intitulé “Gabriel”, dédié à l'action de Gabriel Dussurget, a été projeté à la Cité du Livre et à l'Archevêché en juillet 2008.

Cette année, l'association met en place un site Internet afin de faire connaître la culture musicale et lyrique et le patrimoine qui y est attaché aux jeunes générations. Le site, dont la mise en place se déroulera sur deux années contiendra d'une part, la vie et l'œuvre de Gabriel Dussurget et d'autre part, l'histoire du Festival, avec une collection complète des programmes de 1948 à 1972 (*fin du mandat de Gabriel Dussurget*) et de nombreux documents et textes historiques.

Afin de permettre à l'association de réaliser toutes ses activités, je vous propose aujourd'hui de leur allouer une subvention de 3 400€.

association (9233 – 6574 - 2125)	dotation 2009	dotation 2010	obtenu 2011	proposition 2011	total 2011
Gabriel Dussurget	0	900	0	3 400	3 400

Cette proposition a été validée le 02 septembre 2011

Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à l'association "Gabriel Dussurget" une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2011 de 3 400 € comme indiquée dans le tableau, ci-dessus ;
- **DIRE** que cette dépense sera imputée au chapitre 9233 – 6574 – 2125 qui présente les disponibilités suffisantes.

**2011.985 - CULTURE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION 'GABRIEL
DUSSURGET'**

Présents et représentés	: 49
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 49
Pour	: 49
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 28/09/2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**